

DÉCISION DU PRESIDENT

Décision N°20-2023	MOYENS GENERAUX CONTRATS-CONVENTIONS Accord-cadre n° 2021-041 – Location et entretien de linge plat et professionnel, des distributeurs automatiques de vêtements et prestations associées <ul style="list-style-type: none"> • Signature de la convention de service d'achat centralisé avec le RESAH
-------------------------------------	--

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22 qui permet au Président, par délégation du Conseil d'Administration, de décider du lancement des consultations sous le seuil réglementaire, ainsi que l'article L.2122-23 ;

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;

VU la Délibération du Conseil d'Administration en date du 24 septembre 2018 décidant d'adhérer au groupement d'intérêt public "Réseau des acheteurs hospitaliers" ;

VU la Délibération du Conseil d'Administration en date du 9 décembre 2020, portant délégation du Conseil d'Administration au Président en termes de "marchés publics" ;

CONSIDERANT la proposition faite par le RESAH ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier présenté ;

Prend la décision suivante :

- Article 1. **APPROUVE** les termes de la convention de service d'achat centralisé pour la location et l'entretien de linge plat et professionnel, de distributeurs automatiques de vêtements et prestations associées (accord-cadre n° 2021-041) à intervenir avec le groupement d'intérêt public "Réseau des acheteurs hospitaliers", situé 47 rue Charonne à Paris (75011).
- Article 2. **PRECISE** que la convention prend effet dès sa signature et se terminera à la fin du marché subséquent conclu sur son fondement, le cas échéant à l'atteinte du montant maximum global prévu dans celui-ci.
- Article 3. **AJOUTE** que le montant annuel de la contribution est de 900 € TTC.
- Article 4. **CHARGE** les Services de la Résidence Jacques-Bertrand, Monsieur le Directeur des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
- Article 5. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Clisson.

Clisson, le 13 juin 2023

Xavier Bonnet
Président

Décision transmise en Préfecture

Le 11 6 JUIN 2023

Et affichée le 19 JUIN 2023



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Accord-cadre 2021-041 - Location et entretien de linge plat et professionnel, des distributeurs automatiques de vêtements et prestations associées - Signature de la convention de service d'achat centralisé avec le RESAH

Date de transmission de l'acte 16/06/2023

:

Date de réception de l'accusé 16/06/2023

de réception :

Numéro de l'acte : DEC20-2023 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-264401555-20230613-DEC20-2023-CC

Date de décision : 13/06/2023

Acte transmis par : Florence GROLIER

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.7. Accord-cadre